

bâti (matrice cadastrale 2021)
bâti dur
bâti léger
parcelle (matrice cadastrale 2021)
secteurs à l'intérieur desquels s'exerce le droit de préemption urbain



ITXASSOU
PLAN LOCAL D'URBANISME
Révision du PLU
secteurs à l'intérieur desquels s'exerce le droit de préemption urbain
vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communaire en date du 13 mai 2023 approuvant la révision du PLU

Service Intercommunal Forêt et Urbanisme
Mairie Communale d'Arzac-sur-Adour
17 800 - 84000 Pau Cedex
05 55 59 93 12 - Télécopie 05 55 54 51 47
Courriel : service.urbanisme@itxassou.fr

